

approuvé le 20.9.55

55074

Adopté.

2) Boulevard de la République, rue Saut de

travail d'enseignement au titre de la loi "Beranger",
de l'arrêté municipal.

Une somme de la commission des finances.

autorisée

- M. le Maire a signifié au marchand de grès que pour livraison
de matériel d'enseignement.

- Et que le montant de ce matériel limité à 500.000.000 sera
imputé: Chapitre XII art 11 "Emploi des fonds provenant de la
loi du 28.9.1957 dite loi "Beranger".

Adopté.

15) Frais pharmaceutiques. Seront de la vacancier ambulatoire
régagatoire suivant arrêtés de M. le Préfet

de la Préfecture Maritime, des produits pharmaceutiques (alcool, ether,
alcoholes, esters, etc.) ont été achetés à la pharmacie Martouret,
pour la somme de 3.986^{fr}

de l'arrêté municipal.

Une somme de 3.986^{fr} par M. Martouret pharmacien à Pagan-Berthelme
est l'avis de la Commission des finances

décide

- qu'il y a lieu d'effectuer le règlement de la somme due à M. Martouret

approuvé le 19.9.55

55075

5507

le 19.9.

Mandat pour fournir de produits pharmaceutiques s'élevant à 7.950 frs.

Sur que la dépense sera mandatée sur le Chapitre XXXI du Budget "Dépenses Impériales"

Adopté.

14) Abonnement. Le Conseil Municipal.

Sur l'avis de la commission des finances.

Sur le mémoire présenté par Balans Hebdomadaire pour abonnement à cette publication du 15.11.53 au 15.11.54.

déjà de

- d'autoriser le règlement de l'abonnement de Balans Hebdomadaire pour abonnement à cette publication du 15.11.53 au 15.11.54 se montant à 12.800 frs.

- que la dépense sera mandatée chapitre XXXI Dépenses Impériales.

Adopté.

15) Paiement d'honoraires Le Conseil Municipal

Sur l'état de frais présentés par M. Goffroy, Suisse à Rajan

Sur l'avis de la commission des finances.

autorisé.

- le paiement de la somme de 7429^{frs} due à M. Goffroy, pour sommes à des commissaires de la Cité Postale République.

- dit que la dépense sera mandatée Chapitre XXV art 5 "Honoraires d'Experts et d'Experts"

de

seconde
laire étant
progrès à
venir

approuvé 14/7/55

55076

marché de
de aux
res.

1 de

approuvé 14/7/55

55077

fait de
de maté-